

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 7 Juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPT, DERGHAL, MIRASOLA, THURLOTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEEN, THOMAS, CARTA, CYBORSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, FEDDAL, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur CRASNAULT (*pouvoir à Monsieur DUCHEMIN*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur TONNEAU (*pouvoir à Monsieur FEDDAL*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEEN*).

Absente excusée : Madame DANDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur THERY.

DELIBERATION N° 14 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 13 DÉCEMBRE 2023. ÎLOT BASLY – CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE CONDORCET.
Lancement d'un concours restreint européen de maîtrise d'oeuvre.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Par délibération en date du 13 Décembre 2023, la Ville a acté le lancement d'un concours restreint européen de maîtrise d'oeuvre pour la construction de l'école Condorcet dans le cadre du projet NPNRU de l'îlot Basly.

1. Rappel du projet.

Inscrit dans le cadre du projet NPNRU de la Ville de Denain et de la CAPH, le projet portant sur le quartier du Nouveau Monde entre en phase opérationnelle :

- Acquisition du foncier démolé (*engagée par l'EPF*) par la Ville début 2024 ;
- Démarrage des travaux d'aménagement d'espaces publics en décembre 2023 sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Denain ;
- Déploiement du réseau de chaleur sur l'îlot par DALKIA ;
- Lancement des études de maîtrise d'oeuvre pour la construction des logements locatifs sociaux sous maîtrise d'ouvrage de SIGH ;
- Lancement d'une étude portant sur la diversification des projets NPNRU par la CAPH (*objectif : réussir le pari de l'accession à la propriété sur les sites NPNRU*) ;
- Et lancement de la procédure de Concours de maîtrise d'oeuvre sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, objet de la présente consultation.

2. Modification de la programmation du nombre de classe.

La Ville a souhaité objectiver la programmation du nombre de classes sur l'Ecole Condorcet en sollicitant l'inspecteur d'Académie du Nord. En réponse à cette demande, l'inspecteur a fait part de la baisse des effectifs scolaires dans les 8 écoles maternelles de Denain d'environ 10% entre 2018 et 2019. Si l'on peut espérer une reprise des effectifs dans les années à venir, compte tenu des nombreux programmes de logement en cours (*ilot Basly 80 logements, projet PIRAINO de 80 lots libres, projet de lotissement du Domaine des Silènes etc.*), il convient de rester prudent quant au surdimensionnement de la future Ecole Condorcet.

C'est pourquoi, il est proposé de modifier le programme prévu initialement à 11 classes (*8 classes maternelles et 3 classes CP*) à 8 classes maternelles. Toutefois, la Ville souhaite garder la possibilité de pouvoir proposer à terme, en fonction de l'évolution de la population, la construction de 3 classes supplémentaires. Cet objectif se traduira par une exigence de modularité du futur équipement.

La programmation revue et modifiée est la suivante :

- 8 classes maternelles,
- d'une direction et de locaux mutualisés,
- d'un restaurant scolaire en liaison froide (*rationnaires maternelles+ anticipation rationnaires (élémentaires à terme)*),
- de locaux techniques,
- d'espaces extérieurs aménagés (*type cour d'école OASIS*).

La surface utile prévisionnelle totale est estimée à 1750 m².

A terme, 3 classes élémentaires (*3 classes de CP pour le délestage de l'école élémentaire Michelet*) pourront être facilement construites en extension du R+1 du bâtiment. Le groupement prochainement sélectionné devra donc concevoir l'école en intégrant la possibilité d'ajouter 3 classes supplémentaires au sein de la future école (*évolutivité intégrée dans la conception du bâtiment*).

3. Le nouveau calendrier de la procédure de concours.

- Jury de concours N°1 : 19 juin 2024
- Jury de concours N°2 (*audition des 6 candidats et sélection de 3 équipes*) : 4 juillet 2024
- CAO d'attribution : Novembre 2024
- Dépôt PC : Mai 2025
- Publication AAPC travaux : octobre 2025
- Os de démarrage des travaux : janvier 2026
- Livraison : Juillet 2027

4. Rappel de la procédure de concours de maîtrise d'oeuvre.

Cette opération est soumise aux articles R2162-15 à R2162-21 et R2172-1 à R2172-6 du Code de la Commande Publique qui consiste à lancer un concours, qui est une technique d'achat par laquelle la Maîtrise d'Ouvrage choisit un projet parmi les propositions de plusieurs concurrents préalablement sélectionnés, en vue de l'attribution d'un marché. S'agissant d'un marché de maîtrise d'œuvre, cela permet de choisir simultanément le projet futur et son auteur.

Compte tenu de la modification du programme, la prime est réajustée à hauteur de 28 000 € HT (*32 000 € initialement*) et sera versée aux concurrents retenus et ayant remis une prestation conforme au règlement du concours et au programme, sur proposition du jury.

Pour rappel, la prime allouée au candidat lauréat viendra en déduction du montant des missions de maîtrise d'œuvre qui lui seront attribuées.

Conformément à l'article R2162-22 du Code de la Commande Publique, il est proposé que le jury soit composé :

- Des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- De 3 architectes désignés par le Président du jury.

Les membres du jury (*personnes qualifiées*) pourront être indemnisés, sous réserve d'une participation effective aux réunions. Le coût unitaire de la vacation, pour une demi-journée sera de 350 € HT et pour une journée de 600 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal :

● **D'AUTORISER** la modification du programme pour la construction de la nouvelle l'école Condorcet (*de 11 classes à 8 classes*).

● **D'AUTORISER** le versement de la prime aux concurrents ayant remis une prestation conforme.

● **D'AUTORISER** le versement d'une indemnisation aux personnes qualifiées membres du jury.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à désigner le ou les lauréats du concours en prenant en considération l'avis du jury de concours, et procéder à la négociation du marché de maîtrise d'œuvre.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

● **D'ENGAGER** les dépenses correspondantes sur l'AP/CP équipement public n° 2023-018 « *NPNRU - équipements* » ligne 1 « *école Condorcet* ».

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : MM. FEDDAL, TONNEAU.

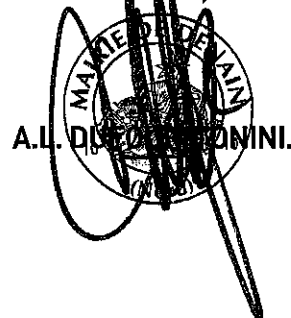
Le Secrétaire de séance,



S. THERY.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


A.L. DUBOIS

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....